

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE - DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE



Location d'une salle de réunion de la pépinière des innovations de Quimper en faveur de l'entreprise Madame Karine Taczanowski

N° DEC.2025.04.105.DECTI

LA PRESIDENTE DE QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 1 du conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 donnant délégation à madame la présidente de Quimper Bretagne Occidentale ;

Vu le budget de Quimper Bretagne Occidentale, B55 compte 752 – 950 – 9508 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°29 en date du 19 décembre 2024 relative aux modalités de mise à disposition des salles de réunion de la Pépinière des Innovations ;

Considérant la demande de madame Karine Taczanowski dirigeante de son entreprise individuelle sise 9 impasse du Miné à Plonéour-Lanvern, en date du 13 février 2025, pour la location d'une salle de réunion à la pépinière des innovations ;

Sur proposition du directeur général des services ;

DECIDE

Article 1 : Quimper Bretagne Occidentale met à la disposition de madame Karine Taczanowski la salle de réunion n°2 à la pépinière des innovations les 15 et 22 mai et les 5 et 12 juin 2025 pour des sessions de formation professionnelle. Un contrat de location sera signé entre les deux parties.

Article 2 : La mise à disposition est consentie en contrepartie d'une redevance d'un montant de 40 € H.T. la journée conformément à la délibération n°29 précitée.

Article dernier : Exécution

Monsieur le directeur général des services et le comptable public assignataire du Service de Gestion Comptable de Quimper sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision prise par délégation du conseil communautaire.

Fait à Quimper, le 14 avril 2025

La présidente,
Isabelle ASSIH

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Compte tenu de :

- la transmission au contrôle de légalité le : 28/04/2025
(AR du 28/04/2025 ID: 029-200068120-20250414-DC1714H1-AR)
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 05/05/2025

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*